JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7303383701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7303383701

Cette annonce a été mise en ligne le **20 septembre 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **31 - HAUTE GARONNE**

Par acte SSP du 19/09/2022 il a été constitué une SAS dénommée:
TUD KOZH
Siège social: 540 route de toulouse 31620 FRONTON
Capital: 10.000 €
Objet: Achat, vente de tous produits surgelés et de tous produits alimentaires non surgelés, réalisation de toutes affaires concernant les produits vendus dans les magasins commissionnaires et affiliés en franchise, création acquisition de fonds de commerce et d'établissement de même nature et la prise de participations. Vente de vins, champagnes, spiritueux et toutes boissons alcoolisées et/ou non alcoolisées. Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes , ainsi que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économiques, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet.
Président: Mme TILLY Dominique 710 route de rastel 31620 FRONTON
Transmission des actions: Les cessions ou transmissions de parts sociales de l'associé unique sont libres.
En cas de pluralité d'actionnaires, toute cession d'actions à un tiers, un associé, un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant, sera soumise à l'agrément préalable de la société. Ce droit d'agrément s'appliquera à toute cession ou mutation, à titre onéreux ou gratuit, alors même que la cession aurait lieu, par voie d'adjudication publique, en vertu d'une décision judiciaire. La décision d'agrément devra être prise à la majorité des 2/3 des voix dont disposent les actionnaires présents, votant à distance ou représentés, le cédant ne prenant pas part au vote.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses actions.
Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective.
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOULOUSE

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex